Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

---

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2014 - 59**

---

Séance du **4 JUILLET 2014**

---

**Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE AU COLLEGE DES ELUS DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

---

| | | |
|---|---|---|
| Nombre | de membres en exercice : | 87 |
| | de membres présents : | 58 |
| | de pouvoir(s) : | 7 |
| | de membres votants : | 65 |
| | votes pour : | 65 |
| | vote(s) contre : | 0 |
| | abstention(s) : | 0 |

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 18 juin 2014, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune d'AUFFAY, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Sylvain VASSE, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Jacques FORTIN, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Michel MENIVAL, Jacky LEVEQUE, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :
MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, David SABLIN, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Mme Annick BOCANDE, Patrick MARTIN, Daniel LEFEVRE, Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :
M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURON,
M. Alain LETARD a donné pouvoir à Mme Chantal FURON-BATAILLE,
M. Jean-François BLOC a donné pouvoir à M. Pierre LEMERCIER,
M. Patrick GUERARD a donné pouvoir à Mme Colette BERTRAND,
M. Gérard JOUAN a donné pouvoir à M. Hugues OGDEN,
M. Jacques CASTRES a donné pouvoir à M. Pierre LEBLOND,
M. Noël LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Alain ROUSSEL.

Assistaient également à la séance :
- MM. Henry WATTIEZ et Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-59 :**
**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE AU COLLEGE DES ELUS DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

Monsieur le Président expose qu'en adhérant au CNAS, notre collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui confient le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Au travers de cette démarche, notre collectivité contribue activement à la valorisation de ses ressources humaines et du service public local, grâce à une implication et une efficacité renforcées du personnel.

Puis, le président rappelle qu'en application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus, ainsi que d'un délégué des agents, chargés de représenter notre collectivité au sein du CNAS.

Egalement, en application de l'article 4.3.2 du règlement de fonctionnement du CNAS, cette adhésion s'accompagne de la désignation d'un (ou plusieurs) interlocuteur(s) dénommé(s) « correspondant(s) du CNAS », chargé(s) d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS et de faciliter la prospection et les échanges de correspondances.

Ensuite, Monsieur le Président donne lecture de la charte qui précise les rôles respectifs et complémentaires, ainsi que les moyens et les enjeux liés à la fonction de correspondant.

Il est procédé à l'appel des candidatures :

- **Marcel VAUTIER** représentant de la CLE n° **4** fait acte de candidature.

Personne ne demandant le vote à bulletins secrets, il est procédé au vote à mains levées

A l'unanimité des Membres présents, le comité syndical :

- DESIGNE Monsieur Marcel VAUTIER délégué du SDE76 au collège des élus du CNAS,
- DESIGNE Monsieur Xavier NEUVILLE délégué des agents au CNAS,
- ADOPTE la charte.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE de la Seine-Maritime

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER
15 JUIL. 2014
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME